

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

*Les présentes Conditions Générales de vente s'appliquent dans leur intégralité à compter du 01 Janvier 2015.*

*Les présentes Conditions Générales de vente sont concluent, d'une part, par la Sté Stropy au capital de 10.000 euros dont le siège social est sis 11 rue Peyre Clouque-64400 Ledeuix-France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Pau sous le numéro 750 845 299 ci-après dénommée « Sté Stropy », et d'autre part toute personne physique ou morale dénommée ci-après « Client » souhaitant procéder à un achat de produits commercialisés par la Sté Stropy.*

*Elles sont rédigées en langue française dans leur version originale qui seule fait foi, primant sur toute autre version traduite en langue étrangère, et prévalent sur toutes conditions générales d'achat ou tout autre document émanant du Client, quels qu'en soient les termes.*

*Toute commande adressée à la Sté Stropy implique l'acceptation sans réserve des tarifs et des présentes Conditions Générales de Vente. Aucune condition particulière ne peut, sans acceptation formelle et écrite de la Sté Stropy, prévaloir sur les présentes Conditions Générales de vente. La Sté Stropy se réserve le droit de pouvoir modifier ses Conditions Générales de vente à tout moment. Dans ce cas, les Conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par le Client.*

*Toutes les conditions contraires posées par le Client seront donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposables à celles de la Sté Stropy, quel qu'en soit le moment où elles auront pu être portées à sa connaissance.*

*Tout autre document que les présentes conditions générales de Vente et notamment catalogue, prospectus, publicité, notices, n'ont qu'une valeur informative, indicative et non contractuelle.*

*Si une stipulation quelconque de tout contrat issu des présentes Conditions Générales de vente est déclarée nulle par un Tribunal ou toute autre administration ou autorité, une telle décision n'affectera en aucun cas la validité des autres stipulations.*

*Le fait de ne pas exercer, à un moment quelconque, une prérogative reconnue par les présentes Conditions Générales de Vente ou de ne pas exiger l'exécution d'une stipulation quelconque de la convention issue desdites conditions ne pourra en aucun cas être interprété, ni comme une modification du contrat, ni comme une renonciation expresse ou tacite au droit d'exercer ladite prérogative dans l'avenir ou au droit d'exiger l'exécution scrupuleuse des engagements souscrits aux présentes.*

### **1. CHAMP D'APPLICATION**

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les ventes de produits réalisées par la Sté Stropy.

### **2. LOI APPLICABLE**

Toute question relative aux Présentes Conditions de Vente, ainsi qu'aux ventes qu'elles régissent, qui ne serait pas traitée par les présentes, sera soumise aux dispositions de la loi française, exclusion faite de la Convention de Vienne du 11 Avril 1980 sur la Vente Internationale de Marchandises.

### **3. PRODUITS**

Les produits objets des présentes Conditions de Vente sont décrits précisément quant à leurs spécificités et leurs qualités sur le site internet consultable via [www.stropy-web.com](http://www.stropy-web.com). Il s'agit d'un système de blocage pour lacets de chaussures se présentant sous la forme d'une pince à placer sur les lacets de chaussures.

La Sté Stropy se réserve expressément le droit de ne pas donner suite à la vente de certains produits.

Par conséquent le Client ne pourra pas imposer à la Sté Stropy la vente de marchandises dont elle aurait abandonné la production.

#### **4. COMMANDES / FORMATION DU CONTRAT**

**4.1** Toute commande devra être adressée à la Sté Stropy par écrit, et notamment par courrier électronique.

La commande, pour être prise en considération, doit provenir d'un Client dont la pérennité de l'entreprise n'est pas en péril et n'ayant pas eu un comportement passé préjudiciable à la Sté Stropy.

Chaque contrat de vente sera valablement formé lors de la confirmation par écrit par la Sté Stropy de la commande transmise par le Client.

La recevabilité de la commande est subordonnée à la disponibilité matérielle des produits.

Toute indisponibilité matérielle, provisoire ou définitive, des produits commandés par le Client fait ainsi obstacle à la prise en compte de la commande par la Sté Stropy.

**4.2** Le contrat de vente sera valablement formé, à défaut de confirmation expresse de la commande par la livraison des produits. Le bénéfice de la commande est personnel et ne peut être cédé sans l'accord de la Sté Stropy.

**4.3** Toute commande est considérée comme ferme et définitive. En conséquence, toute modification de la commande par le Client avant la livraison des produits ne sera prise en compte que si elle a été acceptée par écrit par la Sté Stropy. Aucune réservation de produits ne sera acceptée par la Sté Stropy.

En cas de rétraction ou de modification de la commande non acceptée par la Sté Stropy, les acomptes éventuellement versés lui resteront acquis à titre d'indemnisation, sans préjudices de toute demande pour tout dommage résultant de la modification ou de la rétraction d'une commande.

**4.4** Les produits invendus par le Client ne sont pas repris par la Sté Stropy, dès lors, la Sté Stropy n'accordera aucun avoir ni réduction de prix de quelque nature que ce soit au Client.

#### **5. LIVRAISON**

**5.1** Toute livraison des produits à un Client situé en France métropolitaine se fera en fonction des produits, selon les modalités définies au tarif général.

Toute livraison des produits hors de France métropolitaine se fera « A l'usine » (EXW Incoterms 2010) dans les locaux de la Sté PHM (fabricant), route de Pau, 64400 Oloron-Ste-Marie, France.

Dans tous les cas, la livraison des produits s'entend par la mise à disposition au profit du Client des produits de la Sté Stropy.

Les livraisons n'étant opérées qu'en fonction des disponibilités et dans l'ordre d'arrivée des commandes, la Sté Stropy est autorisée à procéder à des livraisons de façon globale ou partielle. En cas de livraison partielle, chaque livraison donnera lieu à une facturation séparée.

**5.2** Si le lieu de livraison initialement convenu est modifié à la demande du Client, les frais complémentaires engendrés par ce changement et notamment les frais de transport seront facturés en sus au Client.

**5.3** Les délais de livraison seront déterminés par la Sté Stropy en fonction de ses possibilités de production et d'approvisionnement, et indiqués au Client.

Toute modification de la commande en cours d'exécution du contrat, acceptée par la Sté Stropy, entraînera nécessairement une prolongation de ces délais de livraison.

Les délais communiqués étant donnés à titre purement indicatif, leur dépassement ne pourra en aucun cas donner lieu, ni à allocation de pénalités de retard ou de dommages-intérêts, ni à la résolution du contrat de vente.

**5.4** La livraison des produits ne pourra être reportée à la demande du Client que sur accord exprès de la Sté Stropy.

**5.5** La Sté Stropy informera le Client par tout moyen de la date de livraison des produits.

**5.6** Dans le cas où le Client ne prendrait pas les produits dans le lieu convenu, le jour et à l'heure de leur livraison, celui-ci supportera l'ensemble des frais nécessaires au transport et à la conservation des produits engagés par la Sté Stropy et sera déchu du droit de se prévaloir d'un vice apparent ou d'un défaut de conformité.

En outre, dans cette hypothèse, le Client pourra se voir opposer de plein droit et sans formalité la résolution du contrat.

Tout acompte versé à la Sté Stropy lui restera acquis à titre d'indemnité, sans préjudice de toute autre réparation.

**5.7** En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si le Client a satisfait à ses obligations envers la Sté Stropy.

## **6. TRANSFERT DES RISQUES**

La Sté Stropy supporte tous les risques de perte ou de dommage que les produits peuvent subir jusqu'à leur mise à disposition de tout transporteur dans ses locaux, non chargés.

Conformément à l'article précédent, à partir de ce moment, la charge des risques que les produits peuvent subir ou occasionner est transférée au Client.

## **7. CONDITIONS DE STOCKAGE ET D'UTILISATION**

**7.1** **En qualité de professionnel, le Client mettra en œuvre toute précaution nécessaire afin de ne pas altérer la qualité des produits.**

Dans ce cadre notamment, le Client les conservera dès leur déchargement, à l'abri du soleil et dans un lieu à l'abri de l'humidité et du gel.

Les Blocques-lacets Stropy® seront conservés dans leur emballage d'origine (Blister).

Tout changement de conditionnement effectué par le Client, pouvant de ce fait, nuire à la qualité des Blocques-lacets Stropy®, sera sous sa seule et unique responsabilité.

Dans ce cas, la Sté Stropy se verra déchargée de toute responsabilité quant à la détérioration du produit.

- 7.2** Les Blocques-lacets Stropy® devront être utilisés uniquement sur des chaussures à lacets, et positionnés selon les conditions indiquées par la Sté Stropy.
- 7.3** La Sté Stropy ne saurait être tenue pour responsable de tout défaut du produit survenant suite à un stockage, à un conditionnement ou à une utilisation du produit, contrairement aux dispositions des points 7.1 et 7.2 ci-dessus.

## **8. CONFORMITE**

- 8.1** L'état, la conformité, l'absence de défaut apparent et le nombre des produits doivent être impérativement vérifiés par le Client **lors de leur livraison** ; les frais et les risques afférents à la vérification sont à sa charge.

Toute réclamation, réserve ou contestation devra être formulée sur le récépissé du transporteur et confirmée par lettre recommandée ou mail, et dans tous les cas adressée à la Sté Stropy dans un délai de **3 jours** ouvrables à compter de la livraison des produits.

Aucune livraison de produits ne pourra être refusée pour défaut de conformité sans que la Sté Stropy n'ait été mise en mesure par le Client, de contrôler le défaut invoqué.

Le Client devra préciser et motiver la nature de sa réclamation, réserve ou contestation, désigner le numéro de lot des produits objets de cette réclamation, réserve ou contestation, ainsi que leur quantité, qualité et prix.

Le Client devra fournir toute justification quant à la réalité des défauts constatés.

La Sté Stropy se réserve le droit de procéder directement ou par l'intermédiaire d'un mandataire à toute constatation et vérification sur place.

Par conséquent, le Client est tenu de conserver les produits en cause et devra accorder à la Sté Stropy ou à son mandataire toute facilité pour procéder aux constatations et vérifications mentionnées ci-dessus.

- 8.2** Tout produit n'ayant pas fait l'objet de réserves par lettre recommandée avec avis de réception dans les **3 jours** de sa réception auprès du transporteur, conformément à l'article L133-3 du code de commerce et dont la copie sera adressée simultanément à la Sté Stropy, sera considéré accepté par le Client.

Sans préjudice des dispositions à prendre par le Client vis-à-vis du transporteur telles que décrites ci-avant, en cas de vice apparent ou de manquements, toute réclamation, quelle qu'en soit la nature, portant sur les produits livrés, ne sera acceptée par la Sté Stropy que si elle est effectuée par écrit en lettre recommandée avec AR ou mail, dans le délai de trois jours invoqué ci-avant.

- 8.3** A défaut du respect des conditions définies par les articles 8.1 et 8.2 ci-dessus, la réception sera réputée sans réserve et la responsabilité de la Sté Stropy pour défaut de conformité des produits ne pourra plus être mise en cause.

## **9. GARANTIE DES VICES CACHES**

**9.1** Les vices cachés pour lesquels la garantie pourra être mise en œuvre devront exister au moment du transfert des risques.

Le Client devra fournir toute justification quant à la réalité et à l'existence des vices constatés antérieurement au transfert des risques.

La Sté Stropy se réserve le droit de procéder directement ou par l'intermédiaire d'un mandataire à toute constatation et vérification sur place.

Le Client devra dès lors accorder à la Sté Stropy ou à son mandataire toute facilité pour procéder à la constatation et à la vérification mentionnée ci-dessus.

Les produits viciés ne pourront en aucun cas faire l'objet ni de remboursement ni de diminution du prix de vente. Les produits viciés seront remplacés par des produits identiques ou par des produits similaires.

Le remplacement des produits ne donnera pas lieu au versement d'aucune indemnité au profit du Client.

Aucune action en garantie des vices cachés ne pourra être engagée par le Client plus de 30 jours après la livraison des produits. Il est expressément convenu qu'après l'expiration de ce délai, le Client ne pourra invoquer la garantie des vices cachés des produits ni opposer celle-ci en demande reconventionnelle pour se défendre à l'occasion d'une action intentée contre lui par la Sté Stropy pour inexécution du contrat de vente.

A défaut du respect de ces conditions, la garantie due à raison des vices cachés des produits ne pourra plus être mise en œuvre.

En tout état de cause, la Sté Stropy ne saurait assumer la responsabilité au titre de la garantie légale des vices cachés dans les conditions ci-dessus définies que si le Client a fait un usage normal des produits, ne les a pas modifiés de quelque manière que ce soit et les a entreposés et manipulés afin d'assurer leur maintien en bon état de conservation.

## **10. RETOUR DES PRODUITS**

Tout retour des produits doit faire l'objet d'un accord exprès et préalable de la Sté Stropy. En cas d'acceptation par la Sté Stropy, le retour s'effectuera dans le délai de 7 jours calendaires suivant son accord exprès, à la charge du Client.

Aucun produit ne pourra faire l'objet d'un retour s'il ne se trouve pas dans son emballage ou conditionnement d'origine et si la Sté Stropy n'a pas été mise en mesure par le Client de contrôler le défaut de conformité ou le vice caché invoqué. Les frais et risques du retour sont toujours à la charge du Client. Les produits seront remplacés par des produits identiques ou par des produits similaires. Les produits similaires, c'est-à-dire substituables à ceux commandés, sont ceux de même qualité et satisfaisant les mêmes fonctions d'usage.

A défaut de remplacement, le retour des produits accepté par la Sté Stropy entraînera l'établissement d'un avoir au profit du Client.

En tout état de cause, que le retour et le remplacement des produits soient acceptés par la Sté Stropy ou qu'ils ne le soient pas, le Client ne pourra en aucun cas prétendre au versement d'une indemnité ou pénalités de quelque nature que ce soit.

## **11. GARANTIE COMMERCIALE ET RESPONSABILITES**

La Sté Stropy ne garantit pas le remplacement du produit auprès du Client si, après retour du produit, il est constaté par la Sté Stropy ou par son mandataire, qu'un usage non conforme et anormal du produit ait été à l'origine du défaut constaté par le Client. D'autre part, la Sté Stropy ne pourra être tenue responsable en cas de mauvaise utilisation du produit par le Client.

- Une utilisation non conforme du produit par le Client, soit que :
  - le Bloque-lacets Stropy® ait été utilisé ailleurs que sur des lacets de chaussures, et uniquement sur des chaussures comme indiqué sur le mode d'emploi ;
  - le Bloque-lacets Stropy® ait été porté en position ouverte, non clipsé ;
  - la partie supérieure mobile du Bloque-lacets Stropy® ait subi un mouvement latéral de déchirement volontaire ou non ;
  - le Bloque-lacets Stropy® ait reçu une épaisseur de lacets trop épaisse (cf mode d'emploi) lors de sa fermeture, et que la force émise sur le système le fasse casser à quelque endroit que ce soit ;
  - le nettoyage du Bloque-lacets Stropy® ait été fait à l'aide de produits pouvant altérer la matière (dissolvant, alcool, détergents puissants,...) ;
  - le Bloque-lacets Stropy® n'ait pas été enlevé du lacet avant le passage en machine à laver le linge de la chaussure.
  
- Une utilisation inadaptée du produit par le Client, soit que :
  - le Bloque-lacets Stropy® ait été laissé à la portée d'un enfant de moins de 3 ans ;
  - le Bloque-lacets Stropy® ait été utilisé sur une quelconque partie du corps ou mis dans un quelconque orifice du corps humain ;
  - ne pas avoir pris les précautions nécessaires avant de fermer le Bloque-lacets Stropy® et de se pincer la peau à l'intérieur

## **12. PRODUITS DEFECTUEUX**

La Sté Stropy ne pourra être tenue responsable, sur le fondement de la responsabilité des produits défectueux des articles 1386-1 et suivants du Code civil, des dommages causés aux biens qui ne sont pas utilisés par la victime pour son usage ou sa consommation privés.

## **13. PRIX DES PRODUITS**

**13.1** Les prix des produits sont établis par référence aux tarifs en vigueur pratiqués par la Sté Stropy au moment de la réception de chaque commande.

**13.2** Ces prix n'incluent pas la TVA ou les frais de quelque nature que ce soit.

Tout impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application des règlements français ou ceux d'un pays importateur ou d'un pays de transit sont à la charge du Client.

## **14. PAIEMENT**

**14.1** Les factures sont payables en Euros au siège social de la Sté Stropy. Le paiement devra intervenir au maximum 60 jours à compter de la date d'émission de la facture. Pour tout paiement anticipé de plus de quinze jours avant la date d'échéance, le Client bénéficiera d'un escompte de 0.6% du prix net hors taxes des produits.

Seule la mise à disposition effective des fonds auprès de la Sté Stropy constitue un paiement au sens du présent article.

La remise d'effets de commerce non payable à vue ou de tout autre titre créant une obligation de payer ne constitue pas un paiement au sens du présent article.

Tout report de livraison accepté par la Sté Stropy rendra immédiatement exigible la totalité du prix de vente.

**14.2** Tout report de livraison accepté par la Sté Stropy rendra immédiatement exigible la totalité du prix de vente.

**14.3** Pour tout retard dans les paiements, la Sté Stropy pourra demander au Client une pénalité assise sur les sommes restant dues égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

Le Client sera par ailleurs redevable de 15% des sommes impayées à titre de pénalité pour inexécution de son obligation de payer sans préjudice de toute.

Le retard ou défaut de paiement total ou partiel entraînera en outre la possibilité pour la Sté Stropy de suspendre immédiatement tout contrat en cours d'exécution et de rendre exigibles toutes les dettes non encore échues dues par le Client à quelque titre que ce soit et d'exiger un paiement comptant pour toute nouvelle commande.

En cas de paiement par effet de commerce, le défaut de retour de l'effet sera considéré comme un refus assimilable à un défaut de paiement.

La Sté Stropy pourra, après mise en demeure de payer restée infructueuse pendant 5 jours calendaires, résoudre de plein droit le contrat issu des présentes Conditions Générales de Ventes.

Les acomptes ou paiements ou paiements partiels éventuellement versés viendront en déduction du montant de cette pénalité, sans préjudice de toute autre réparation.

Si les produits ne peuvent être restitués à la Sté Stropy, les frais de recouvrement des sommes impayées seront à la charge du Client, y compris les honoraires d'Officiers Ministériels et tout autre auxiliaire de justice.

La Sté Stropy se réserve également la faculté de retenir les produits non payés et non encore effectivement livrés au Client.

**14.4** Toute détérioration du crédit du Client pourra justifier l'exigence de garanties ou d'un règlement comptant ou par traite payable à vue, avant l'exécution des commandes reçues.

Par détérioration du crédit du Client, il faut entendre toute modification dans sa capacité, dans son activité professionnelle, dans la personne de ses dirigeants ou de la forme de la Société, mais encore, toute cession, location, mise en nantissement ou apport de fonds de commerce ayant un effet défavorable sur son crédit.

## **15. PROPRIETE INTELLECTUELLE-EMBALLAGES**

**15.1** Le Client s'interdit d'utiliser, reproduire, diffuser, exploiter, modifier ou corriger les marques, dessins, modèles, logos, noms commerciaux, slogans, droits d'auteur et tout autre droit de propriété intellectuelle appartenant à la Sté Stropy, sans son autorisation préalable, expresse et écrite.

Le Client s'interdit de déposer directement ou indirectement par l'intermédiaire de tout tiers, un quelconque titre de propriété industrielle identiques aux marques, dessins, modèles, logos, noms commerciaux, slogans, droits d'auteur dont est titulaire la Sté Stropy, ou pouvant prêter à confusion avec ceux-ci.

- 15.2** Le Client ne saurait modifier ou faire disparaître de l'emballage des produits, les marques, logos, dessins, dénominations sociales ou commerciales et étiquettes, ainsi que tout droit de propriété intellectuelle de quelque nature que ce soit appartenant à la Sté Stropy.

Ainsi, le Client ne saurait notamment modifier ou changer les étiquettes des produits ainsi marqués, ni les utiliser pour d'autres que ceux de la Sté Stropy.

## **16. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE**

- 16.1** Le transfert de propriété des produits au profit du Client n'interviendra qu'à leur complet paiement.

Le paiement s'entend du règlement du prix des produits, des frais afférents à la vente et des intérêts.

- 16.2** Il est entendu que les frais et risques afférents aux marchandises sont supportés exclusivement par le Client dès leur livraison. En conséquence, le Client s'engage à souscrire pour les marchandises fournies mais non encore réglées, auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable, une police d'assurance couvrant les risques encourus par la marchandise durant cette période. Le Client devra, sur simple demande de la Sté Stropy, justifier de la souscription d'une telle police d'assurance.

- 16.3** En cas de défaut de paiement, le Client devra à ses frais, risques et périls restituer les produits impayés, après demande de la Sté Stropy par lettre recommandée avec accusé réception, sans que celle-ci ne perde aucun de ses droits ; les produits en stock chez le Client étant présumés être ceux impayés.

- 16.4** Le Client devra s'opposer par tout moyen de droit aux prétentions que des tiers pourraient être amenés à faire valoir sur les biens vendus par voie de saisies, confiscation ou procédure équivalente.

Le Client informera immédiatement la Sté Stropy de tout événement susceptible d'altérer la mise en œuvre de la présente clause de réserve de propriété dans des conditions normales.

Les paiements s'imputeront en priorité sur les ventes les plus anciennes.

La reprise de possession des produits par la Sté Stropy n'est pas exclusive d'autres procédures judiciaires que cette dernière pourrait exercer.

En tout état de cause, la Sté Stropy pourra exercer son droit de créance sur le prix de revente des produits déjà vendus.

- 16.5** Jusqu'au complet paiement desdits produits, le Client pourra les revendre dans le cadre de l'exploitation normale de son établissement.

Cependant, le Client ne pourra donner les produits ni en gage, ni en nantissement, ni à titre de cautionnement réel.



Tout retard ou défaut de paiement dans les délais impartis au Client entraînera l'interdiction de revendre les produits jusqu'au complet paiement du prix.

## **17. FORCE MAJEURE**

La responsabilité des parties ne pourra en aucun cas être engagée, les obligations essentielles du contrat étant suspendues, dans l'hypothèse de survenance d'un événement de force majeure empêchant les parties d'exécuter leurs obligations réciproques.

Sont considérés comme cas de force majeure les événements indépendants de la volonté des parties, qu'elles ne pouvaient raisonnablement être tenues de prévoir et qu'elles ne pouvaient raisonnablement éviter ou surmonter. Il en sera ainsi notamment, sans que cette liste soit limitative, des cas de guerre, catastrophe naturelle, embargo, épidémie, tout événement de nature à entraver la bonne marche de l'entreprise, tels que les grèves, les situations de lock-out, le chômage total ou partiel, tout accident ou incendie, toute interruption ou retard dans les transports ou tout événement entraînant une impossibilité totale d'être approvisionné.

## **18. COMPETENCE JURIDICTIONNELLE**

**18.1** L'élection de domicile est faite par notre société, à son siège social.

**18.2** Tout différent au sujet de l'application des présentes Conditions Générales de Vente et de leur interprétation, de leur exécution et des contrats de vente conclus par notre société, ou au paiement du prix, sera porté devant le tribunal de commerce du siège sociale de la Sté Stropy, quel que soit le lieu de la commande, de la livraison, et du paiement et le mode de paiement, et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Les lettres de change ne font ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.

**18.3** L'attribution de compétence est générale et s'applique, qu'il s'agisse d'une commande principale, d'une demande incidente, d'une action au fond ou en référé.

En outre, en cas d'action judiciaire, ou toute autre action en recouvrement de créances par la Sté Stropy, LES FRAIS DE SOMMATION DE JUSTICE, ainsi que les honoraires d'avocat et d'Huissier, et tous les frais annexes seront à la charge du client fautif ainsi que les frais liés ou découlant du non-respect par le client des conditions de paiement ou de livraison de la commande considérée.

## **19. DROIT APPLICABLE**

Toute question relative aux présentes Conditions Générales de Vente ainsi qu'aux ventes qu'elles régissent, qui ne seraient pas traitées par les présentes stipulations contractuelles, sera régie par la loi française à l'exclusion de tout autre droit, et à titre supplétif, par la convention de Vienne sur la vente internationale des marchandises.

